

17 01 DIP		République et Canton de Genève	
DESTINATAIRE CB		N°	
15 JUL. 2010			
DIFFUSION			

Monsieur Charles Beer
Conseiller d'Etat, Président du
Département de l'Instruction publique
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Case postale 3925
1211 Genève 3

2

Genève, le 12 juillet 2010
Direction HEG/fm

Consultation sur l'avant-projet de loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous avons bien reçu votre lettre du 27 mai dernier et votre invitation à se prononcer sur l'avant-projet de loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées du 30 avril 2010, et vous en remercions.

Au nom de la direction de la Haute école de gestion de Genève (représentée par Madame Estermann, Messieurs Burdet, Dugerdil, Schaffer, Trabichet et Tuchschnid, membres du Conseil de direction de la HEG Genève), nous voudrions exprimer notre satisfaction quant au fait que le Département de l'Instruction publique ait initié une révision de la loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées. Cette refonte nous semble en effet indispensable dans le nouveau paysage des Hautes écoles genevoises et la mise en place au niveau fédéral de la loi fédérale sur l'aide aux Hautes écoles (LAHE).

La mise en œuvre de cette nouvelle loi pour la HES Genève, comparable à celle de l'Université de Genève, nous permettra de remplir au plus près notre mission de haute école. En effet, une convention d'objectifs passée avec le Département de l'Instruction publique nous donne un outil de pilotage beaucoup plus performant.

Le Conseil de direction de la HEG soutient également le rapprochement des statuts du corps professoral de la HES Genève avec celui de l'Université de Genève, particulièrement dans le sens de la revalorisation de la fonction des professeurs des hautes écoles, dont le profil est proche de celui de leurs homologues universitaires. A cet égard, il est capital de valoriser nettement la fonction des professeurs, qui font de la recherche, de celles des chargés d'enseignement ou de cours. En outre, la possibilité offerte par la nouvelle loi sur la HES Genève d'engager des professeurs de haut niveau selon le droit privé est une réelle évolution par rapport à la situation actuelle.

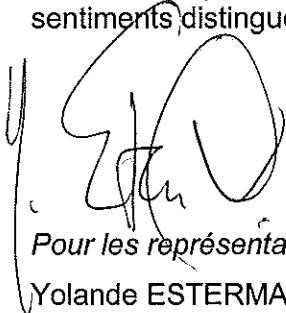
Les membres du Conseil de direction de la HEG sont globalement en accord avec l'esprit de la loi en consultation et soutiennent l'autonomie et l'orientation résolument tertiaire conférées à la HES Genève.

Nous souhaitons cependant émettre quelques réserves. Nous craignons en particulier que le nouveau dispositif que l'on vise à mettre en place entraîne des lourdeurs administratives qui compliqueront le mode de fonctionnement de nos hautes écoles. Il nous semble dès lors nécessaire de simplifier les structures hiérarchiques en supprimant par exemple le Conseil académique et stratégique des UER. Au sein de la HEG par exemple, des comités scientifiques tiennent ce rôle, soit au niveau de la formation de base, soit dans le cadre de la formation continue. Un organe tel le Conseil académique des UER n'amènerait donc que peu de valeur ajoutée au travail des écoles.

Par ailleurs, nous vous exprimons notre réserve quant à une tendance à la centralisation des décisions au niveau de la Direction générale de la HES-SO Genève, laissant en conséquence peu de flexibilité et de responsabilités aux UER. Ainsi, nous proposons que les directions d'écoles continuent d'assurer l'élaboration des budgets attribués à l'UER, et la gestion des ressources humaines et financières, des équipements et infrastructures, dans le respect des accords passés avec la Direction générale.

Nous espérons que cette nouvelle loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées entre en vigueur dans les meilleurs délais.

En vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de nos sentiments distingués.

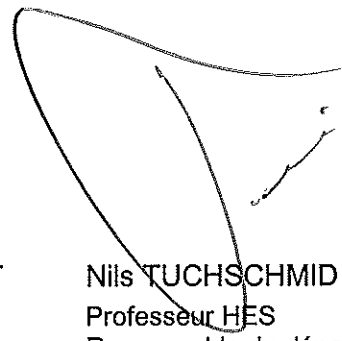


Pour les représentant-e-s de la direction de la HEG

Yolande ESTERMANN
Professeure HES
Responsable du département
Information documentaire



Jean-Philippe TRABICHET
Professeur HES
Responsable du département
Information de gestion



Nils TUCHSCHMID
Professeur HES
Responsable du département
Economie d'entreprise

Copie : M. François Abbé-Decarroux, Directeur HES-SO Genève